

ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**Article 1 - Dispositions générales**

Cette activité a lieu le samedi matin, elle est ouverte à tous les adhérents.

Plusieurs niveaux sont prévus allant du plus facile (1), au plus intense (3,4), chacun est placé sous la responsabilité d'une personne **habilitée** par l'association.

Article 2 – Responsables habilités

Voir tableau ci-après

A défaut de responsable dans un niveau donné, les participants se répartissent dans un autre groupe, **l'allure est alors celle du niveau le plus faible.**

Article 3 – Mission du responsable

- Il **choisit l'itinéraire et la durée** du parcours.
- Il **choisit le rythme** en fonction des capacités des plus faibles du groupe. Il doit conseiller et diriger les personnes sur le groupe qui leur convient (plus rapide ou plus lent).
- **En aucun cas**, un participant ne peut terminer seul un parcours; en cas de problème, le responsable décide de la conduite à tenir.

Article 4 – Comportement des participants

Les participants s'engagent à :

- respecter les horaires de début et de fin d'activité,
- **se conformer aux consignes et directives de l'animateur,**
- éviter tout comportement mettant en danger les autres personnes ou troublant le bon déroulement de l'activité

Article 5 - Mise en application.

La présente annexe au règlement intérieur modifiée par le CA du 15 mai 2014 entre en vigueur le 8^r Septembre 2014.

Le président
Thierry BARBIER

La vice présidente
Pascale Tanguy

**TABLEAU DES RESPONSABLES**

Donné à titre indicatif : les responsables peuvent animer n'importe quel niveau dans la mesure de leurs capacités.

MARCHE (marche allure normale)	MARCHE Marche Nordique (2 niveaux) (marche rapide avec bâtons)	
Alain Dufour Jacqueline Chauvet	Marcel Bildé René Plantel Marie-Pierre Delestrade Claudette Guillaso	Mauricette Buchet Françoise Thouvenin Claude Thouvenin
Marche Sportive 6km/h)	Footing	
Claude Chauvet Eliane Siligoni Jeannette Soriano	Thierry Barbier	Jean-Claude Poli